

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**et des Décisions du Maire**

**Séance du Lundi 19 Novembre 2018**

L'An deux mille dix-huit, le Lundi 19 Novembre, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé au Centre Culturel Sidney BECHET, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

**Étaient Présents :**

24

P. RIO - D. ATIG - F. OGBI - Y. LE BRIAND - E. ETE - C. TAWAB KEBAY - P. TROADEC - A. ZERKAL - S. BELLAHMER - P. LOUISON - J. BORTOLI - C. VAZQUEZ - F. NDOMBELE - M. SOILHI - Y. BOUKANTAR - M. AUBRY - C. REMKICAY - G. BAGAVANE - T. DIAWARA - S. GHENAIM - L. CAMARA - S. GIBERT - S. GAUBIER - K. OUKBI

**Absents Excusés Représentés :**

7

S. LAATIRISS représenté par M. AUBRY - M. GAMINETTE représenté par Y. LE BRIAND - A. QAROUACH représenté par C. TAWAB KEBAY - Y. ITOUA représentée par Y. BOUKANTAR - C. MABANZA représentée par F. OGBI - L. HERGAUX représentée par D. ATIG - A. LAMOTHE représentée par K. OUKBI.

**Absents :**

4

X. M' PIANA - S. BENDIAB - D. DIARRA - G. BINOIS.  
XI.

**Délibération N° DEL - 2018 - 0114 :** « Souscription d'un prêt de rattrapage de 4 millions d'euros pour le financement de divers investissements auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) ».

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment Les articles L.2337-3 autorisant les communes à recourir à l'emprunt et L1611-3-1 en fixant les limites,

**Vu** la proposition de la Caisse des Dépôts et Consignations,

**Vu** la délibération N° DEL-2018-0105 approuvant le contrat d'engagements budgétaires et financiers pour réussir Grigny 2030 en date du 19 novembre 2018,

**Vu** la décision modificative N° 2 du budget principal de la Ville de Grigny en date du 19 novembre 2018,

**Considérant** la nécessité de financer les investissements réalisés sur la période 2012-2017 et de résorber ainsi une partie du déficit d'investissement du budget communal,

Délibère, et,

**Article 1<sup>er</sup> :**

La Commune de Grigny, contracte auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, un prêt long terme d'un montant de 4 000 000 euros, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

**Caractéristiques du prêt**

- Enveloppe : PRUAM,
- Montant : 4 000 000,00 €,
- Commission d'instruction : 2 400,00 €
- Pénalité de dédit : 1 %,
- Durée de la période : Annuelle,
- Taux de période : 1,35 %,
- TEG : 1,35 %.

**Phase d'amortissement**

- Durée : 25 ans,
- Index : Livret A,
- Marge fixe sur index : 0,6 %,
- Taux d'intérêt : Livret A + 0,6 %,
- Profil d'amortissement : Amortissement prioritaire (échéance déduite),
- Condition de remboursement anticipé volontaire : indemnité actuarielle,
- Modalité de révision : SR,
- Taux de progressivité de l'amortissement : 3 %.

**Article 2 :**

Prend l'engagement, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget principal, les sommes nécessaires au paiement des intérêts et au remboursement du capital exigible aux dates d'échéances fixées au contrat.

**Article 3 :**

Le Conseil Municipal confère toutes les délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec le prêteur et toutes les pièces y afférentes et nécessaires à l'exécution de l'opération.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,



Le Maire,

Philippe RIO

**Vote : Pour : 29**

**Abstentions : 2 (K. OUKBI - A. LAMOTHE)**

**Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le : 21 NOV. 2018**

**Transmis au contrôle de légalité le : 21 NOV. 2018**